

Plan d'action 2026-2027

Pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous



À notre école

- À l'école de Taniata, la sécurité et le bien-être de tous est une de nos priorités. Une des orientations de notre projet éducatif en témoigne puisqu'elle consiste à favoriser un milieu de vie et d'apprentissage sécuritaire. Nous n'acceptons aucune forme de violence et d'intimidation. Nous croyons profondément que nous avons tous un rôle à jouer pour y arriver. Les victimes et les témoins doivent dénoncer toute situation de violence et d'intimidation à un adulte.
- C'est important pour nous que tout le monde soit bien et que tous sachent que les mesures nécessaires seront prises pour gérer rapidement et efficacement tous actes qui entravent notre climat sain et sécuritaire. D'ailleurs, nous avons un comité en place qui met au cœur de ses préoccupations le maintien de ce climat.

Portrait de la situation

- À la lumière de nos observations effectuées tout au long de l'année et après l'analyse du questionnaire maison sur le climat réalisé en mai dernier, nous constatons que notre climat est généralement bon.
- Il est rassurant de savoir qu'une grande majorité des élèves considèrent être bien et en sécurité à l'école de Taniata.
- Néanmoins, la perception des élèves en lien avec le respect dans l'école démontre qu'il y a encore du travail à faire de ce côté. Les données recueillies nous permettent d'ailleurs de mieux orienter nos prochaines actions.

Priorités

- S'assurer qu'à l'échéance de notre projet éducatif, soit en juin 2027, la moyenne de l'engagement et de l'attachement au milieu des élèves sera d'au moins 82 %, grâce aux mesures mises en place.
- Continuer à développer les compétences socioémotionnelles des élèves, notamment en matière de gestion des conflits.
- Poursuivre le travail sur les perceptions des élèves à l'égard des différentes situations vécues à l'école.
- Continuer à sensibiliser les élèves au respect envers les autres.
- Continuer à impliquer les élèves dans la vie de l'école.

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

- Informer les parents sur le plan de lutte contre la violence et l'intimidation.
- Utiliser la plateforme Mozaïk portail sur Clic école pour partager des observations aux parents.
- Impliquer les parents dans diverses activités à l'école ou dans le cadre scolaire (ex : sorties, activités à l'école, moments au préscolaire, etc.).

Document explicatif destiné aux parents de l'école

CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Nos principales actions pour prévenir la violence et l'intimidation

- Réaliser des activités rassembleuses renforçant le sentiment d'appartenance et le climat de bien-être et souligner des journées/semaines/mois importants comme le mois de l'autisme en avril ;
- Offrir des activités parascolaires ;
- Proposer une offre de service complémentaire auprès des élèves (TES, aide à la classe, psychoéducation, orthopédagogie) ;
- Créer un comité d'élèves ;
- Demander l'aide d'élèves pour être « animateurs » aux récréations, par exemple ;
- Réaliser des ateliers d'habiletés sociales ;
- Prévoir un plan de surveillance stratégique commun, tel que les zones de surveillance.

Nos principales actions lorsque survient une situation de violence ou d'intimidation

La direction traite avec diligence toute situation et communique promptement avec les parents des élèves concernés pour les informer et les impliquer dans la recherche de solution.

Au moment où le geste est observé et suivi :

- Faire cesser la situation ;
- Orienter l'élève vers les comportements attendus ;
- Vérifier l'état et assurer la sécurité des personnes impliquées ;
- Consigner et transmettre les informations (ex. : à la direction, à l'intervenant ciblé par l'école, Mozaïk, ÉVIO) ;
- Contacter les parents pour les informer de la situation.

Mesures de soutien, d'encadrement et sanctions :

Pour l'élève victime	▪ Rassurer l'élève ; ▪ Offrir une rencontre ; ▪ Référer le jeune et sa famille à un organisme d'aide (CISSS, CAVAC, DPJ) ; ▪ Impliquer les parents pour la mise en œuvre de stratégies ; ▪ Assurer un suivi de l'évolution de la situation auprès de l'élève et des parents.
Pour l'élève auteur	▪ L'aider à se reconnaître comme personne capable de développer des comportements sociaux adéquats ; ▪ Effectuer l'enseignement explicite des comportements attendus ; ▪ Offrir une supervision d'un adulte lors de moment spécifique ; ▪ Impliquer les parents pour la mise en œuvre de stratégies ; ▪ Référer le jeune et sa famille à un organisme d'aide (CISSS, CAVAC, DPJ).
Pour les élèves témoins	▪ Rassurer l'élève ; ▪ Renforcer positivement l'action d'avoir dénoncé ; ▪ Établir un climat de confiance ; ▪ Préciser que la situation sera prise en charge et que son témoignage est confidentiel ; ▪ Planifier, au besoin, des rencontres de suivis.

Toutes les mesures de soutien, d'encadrement et les sanctions jugées nécessaires seront appliquées.

Violence à caractère sexuel

Selon la Loi sur la protection de la jeunesse, les personnes adultes, peu importe leur fonction, ont l'obligation de signaler à la DPJ toutes les situations d'abus sexuels et d'abus physiques subies par des enfants. La confidentialité des personnes qui font un signalement à la DPJ est assurée.

S'il s'agit d'une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel, la direction de l'école doit informer l'élève victime de la possibilité de s'adresser à la Commission des services juridiques. Lorsque l'élève est âgé de moins de 14 ans, elle en informe également ses parents. Lorsque l'élève est âgé de 14 ans et plus, elle peut, si cet élève y consent, en informer également ses parents.

Moyens pour signaler une situation de violence ou d'intimidation

Pour ces situations, les parents ou les élèves des écoles peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : intimidation@cssdn.gouv.qc.ca / poste 52011.

Moyens pour signaler une situation à l'école :

- Utilisation du courriel de l'école, par téléphone ou en personne ;

Moyens pour signaler une situation dans le transport scolaire :

- Remplir un formulaire de plainte.

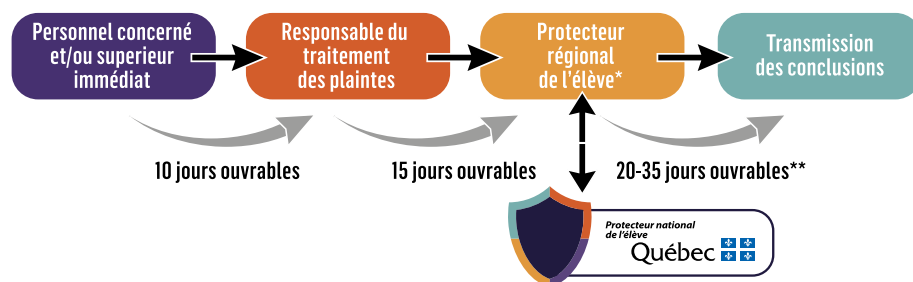
Violence à caractère sexuel

Toute personne **peut signaler directement au protecteur régional de l'élève** une situation où un acte de violence à caractère sexuel a été commis à l'endroit d'un élève : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Processus pour procéder à une plainte

Une plainte peut être formulée par un élève ou l'un de ses parents à la suite d'une insatisfaction envers un service scolaire.

Ce schéma résume le processus à suivre (le processus complet et détaillé est disponible sur notre site Internet cssdn.gouv.qc.ca) :



Violence à caractère sexuel

Une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel **peut aussi être formulée directement au protecteur régional de l'élève** par un élève ou l'un de ses parents : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

Ce document a été vérifié par le conseil d'établissement le : 15 juin 2026

Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec



Évaluation annuelle des résultats

du plan d'action pour un climat positif qui
favorise la sécurité et le bien-être de tous

Document destiné aux parents et au protecteur de l'élève

Quelles étaient nos priorités/objectifs de l'année 2025-2026 ?

- Conserver une moyenne de l'engagement et de l'attachement au milieu des élèves d'au moins 82 % jusqu'en juin 2027.
- Poursuivre le développement des habiletés socioémotionnelles de nos élèves.
- Continuer de travailler à sensibiliser nos élèves au choix des mots qu'ils utilisent pour s'exprimer, au civisme et à la politesse.
- Créer des occasions pour améliorer la collaboration entre les élèves.

Quelles actions avons-nous réalisées ?

- Nous avons créé un questionnaire maison afin de poursuivre l'analyse de l'évolution de notre climat scolaire ;
- Nous avons organisé des activités parascolaires (ex. : basketball, cours de violon, midis chant, taekwondo) ;
- Nous avons organisé des activités rassembleuses (ex. : fête de début d'année, fête d'hiver, fête de fin d'année) ;
- Nous avons offert des services complémentaires auprès des élèves (TES, aide à la classe, psychoéducation, orthopédagogie) ;
- Nous avons travaillé à l'arrimage des pratiques entre les différents intervenants et le service de garde ;
- Nous avons mis en place un plan de surveillance stratégique commun ;
- Nous avons impliqué les élèves dans la réalisation de courtes vidéos sur les règles de vie de l'école ;
- Nous avons impliqué les élèves dans la réalisation d'affiches sur les règles de vie de l'école ;
- Nous avons impliqué les élèves à différents moments (ex : lecture avec un pair aidant, animation des récréations, accueil de nos élèves au préscolaire) ;
- Nous avons offert des ateliers d'habiletés sociales aux élèves ;
- Nous avons souligné des fêtes importantes ;
- Nous avons fait des vendredis fous (ex. : journée des cheveux, des chapeaux, des super-héros) ;
- Nous avons enseigné le programme d'éducation à la sexualité à tous les élèves de l'école.

Quels sont les résultats et les impacts de ces actions ?

- Selon l'analyse de notre questionnaire maison et du sondage CVI de l'an dernier, la cible de 82 % en engagement et attachement au milieu devrait être atteinte en 2027.
- Certains éléments demeurent à travailler, notamment la perception des élèves quant au respect des règles et la gestion des conflits entre eux.